Acte Certifié exécutoire

Envoi: 14/11/2011

Réception par le Prefet : 14/11/2011

Publication: 1 6 NOV. 2011

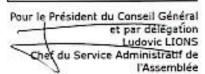


Haut-Rhin

Conseil Général

Extrait des délibérations

de la Commission Permanente



N° CP-2011-11-12-2

Séance du mercredi 9 novembre 2011

CONGRES NATIONAL DE LA FEDERATION DES CARNAVALS ET FESTIVITES DE FRANCE (FCF) DEMANDE DE SUBVENTION DEPARTEMENTALE

La Commission Permanente du Conscil Général,

- l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- la délibération du Conseil Général n° CG-2010-4-1-5 du 8 décembre 2010 relative aux VU interventions diverses au titre de la Commission des Finances, de l'Administration Générale et des Ressources Humaines,
- la délibération n° CG-2011-1-1-4 du 31 mars 2011, relative aux délégations de compétences du Conseil Général à la Commission Permanente,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- attribue une subvention de 1 000 € au Groupement des Sociétés Mulhousiennes Réunies - Carnaval de Mulhouse pour l'organisation du 45^{ème} Congrès National de la Fédération des Carnavals et Festivités de France, du 10 au 13 novembre 2011 à Mulhouse
- ce montant est à prélever sur le programme J718, chapitre 65, fonction 021, nature 6574.

LE PRESIDENT Pour le Président du Conseil Général du Haut-Rhin et par délégation, le 1" Vice-Président

Rộmy WITH

Adopté 1 abstention: Francis FLURY